Province de Québec Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la séance SPÉCIALE du conseil municipal de Pierreville, tenue le mardi 22 décembre 2015 à 18h40 à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS:

Mesdames les conseillères Denise Descôteaux, Julie Gagnon ainsi que messieurs les conseillers Jean-Christophe Proulx, Marcel Lavoie et Michel Bélisle sous la présidence de monsieur André Descôteaux, maire, formant le quorum du conseil.

Est également présente madame Lyne Boisvert, directrice générale, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

EST ABSENTE:

La conseillère Mélanie Provencher est absente de cette séance.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2015-12-311 Il est proposé par la conseillère *Julie Gagnon*Appuyée par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

- 01. Ouverture de la séance;
- 02. Adoption de l'ordre du jour ;
- 03. Adoption du règlement 143-2015 Règlement relatif à l'obligation d'installer des clapets anti-retour empêchant le refoulement d'égout à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal ;
- 04. Adoption du règlement 144-2015- Règlement concernant les animaux et abrogeant les règlements 028-2003 et 114-2012 ;
- 05. Période de questions;
- 06. Levée de l'assemblée.

03. ADOPTION DU RÈGLEMENT 143-2015 – Règlement relatif à l'obligation d'installer des clapets anti-retour empêchant le refoulement d'égout à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal

CONSIDÉRANT que l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements en matière d'environnement;

CONSIDÉRANT qu'il est à propos et dans l'intérêt de la municipalité et des citoyens de réglementer l'installation de soupape de sûreté (clapet anti-retour);

CONSIDÉRANT que le présent règlement visant à éviter les refoulements des eaux d'égouts

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par le conseiller *Michel Bélisle* lors de la séance régulière du 14 décembre 2015 par la résolution 2015-12-290;

2015-12-312 EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Marcel Lavoie* Appuyé par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que le règlement portant le titre de « Règlement 143-2015 — Règlement relatif à l'obligation d'installer des clapets anti-retour empêchant le refoulement d'égout à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal » soit et est adopté.

04. ADOPTION DU RÈGLEMENT 144-2015- Règlement concernant les animaux et abrogeant les règlements 028-2003 et 114-2012

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger les règlements numéros 028-2003 et 114-2012 concernant la garde des animaux afin de se référer à un nouveau règlement unique;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par la conseillère *Julie Gagnon* lors de la séance régulière du 14 décembre 2015 par la résolution 2015-12-291;

2015-12-313 EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Jean-Christophe Proulx* Appuyé par le conseiller *Marcel Lavoie*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que le règlement portant le titre « *Règlement 144-2015 – Règlement concernant les animaux et abrogeant les règlements 028-2003 et 114-2012* » soit et est adopté.

05. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'ayant été posée, nous poursuivons l'assemblée.

09. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2015-12-314 Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 18h56.